



Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 807

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} jour du mois de mars 2021, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 807 intitulé « Règlement relatif au déneigement en milieu résidentiel avec une souffleuse à neige ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 2 mars 2021.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier